



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SYNDICAT CNT INDUSTRIES & SERVICES DE HAUTE-GARONNE

Toulouse, le 17 octobre 2022

NOUVEAU SCANDALE EN EPHAD : GRAVE ENTORSE AU DROIT SYNDICAL À DOMUSVI

La CNT (Confédération nationale du travail) était le seul syndicat présent le vendredi 14 octobre à 11h30 pour la négociation du protocole d'accord pré-électoral (PAP) en vue des élections du Comité Social Économique (CSE) de l'établissement De Vinci, groupe DomusVi, de Blagnac (agglomération toulousaine).

Nous étions sur le point de signer un accord avec la direction de l'établissement quand, à la fin de la réunion, la signature a été entravée par un appel téléphonique du directeur national des affaires "sociales" du groupe Domus Vi. Ce dernier a récusé notre délégation dûment mandatée, empêchant la signature de l'accord que nous venions de négocier. Il a menacé de refuser le dépôt d'une liste présentée par notre syndicat au premier tour des élections CSE. Pour justifier sa décision, il a prétexté que notre syndicat n'était pas représentatif dans l'établissement ou dans la branche. Nous lui avons pourtant rappelé à plusieurs reprises les dispositions du Code du Travail qui prévoient explicitement le droit pour un syndicat non-représentatif de négocier et de signer un PAP (article L2314-5).

Le directeur des affaires "sociales" du groupe nous a, par ailleurs, déclaré que son entreprise refusait systématiquement aux syndicats non-représentatifs de négocier les PAP et de présenter des listes de candidat·e·s au premier tour des élections professionnelles. Ces agissements, qui pourraient constituer des délits d'entrave, pourraient donc avoir déjà été commis dans d'autres établissements du groupe. Considérant cela, notre syndicat a fait les signalements auprès de l'Inspection du Travail et annonce d'ores et déjà qu'il a présenté des candidatures aux futures élections. Si la direction met à exécution ses menaces d'entrave manifestes en refusant nos listes de candidatures, le syndicat déposera un recours d'annulation des élections au Tribunal Judiciaire.

La situation dans les EPHADs est catastrophique, aussi bien pour les salarié·e·s que pour les résident·e·s. Le besoin d'un syndicalisme combatif y est grand. La direction de ce groupe cherche coûte que coûte à empêcher les salarié·e·s de la résidence De Vinci de s'organiser pour défendre leurs intérêts. Ces manœuvres autoritaires de la direction renforcent notre détermination à nous implanter dans cet établissement.



interpro.31@cnt-f.org



<https://www.cnt-f.org/cnt31>



07 81 10 63 66



33, rue Antoine Puget
31200 Toulouse